

BAREME DES COTISATIONS (en euros) – 2014-2015

	MEMBRE FRONTIERE FRANCAISE	MEMBRE HORS FRONTIERE FRANCAISE
Structures transfrontalières	3000 ou 0*	300
Etats, Régions et Départements	6000	600
Communes et groupements de communes > 100 000 habitants	6000	600
Communes et groupements de communes < 100 000 habitants	3000	300
Communes et groupements de communes < 15 000 habitants	1500	150
Membres aux frontières maritimes hors France	3000	300
Entreprises	6000	600
Fédérations et réseaux nationaux	3000	300
Associations de personnes morales et autres structures	3000	300
Associations de personnes physiques	600	60
Personnes physiques	60	/

* Adhésion des structures transfrontalières : Si des membres de chaque côté de la frontière d'une structure transfrontière (minimum 2 voire 3) sont déjà adhérents à la MOT (en dehors de l'Etat français), la structure peut, sur demande, devenir gratuitement membre de la MOT. Sinon la structure adhère au tarif d'une structure transfrontalière.